

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/05/17/2019014087/justel>

Dossier numéro : 2019-05-17/64

Titre

17 MAI 2019. - Arrêté royal déterminant la cotisation pour 2019 en tant qu'organisme gouvernemental du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement à l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN)

Source : SANTE PUBLIQUE, SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

Publication : Moniteur belge du 29-08-2019 page : 81763

Entrée en vigueur : 08-09-2019

Table des matières

Art. 1-4

Texte

Article [1er](#). Un montant de CHF 7.404 (sept mille quatre cent quatre) à imputer à charge du crédit prévu à la division organique 55, allocation de base 55.11.35.40.01 (programme 25.55.1) du budget du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement pour l'année budgétaire 2019, est alloué à l'Union internationale de la conservation de la nature (Numéro d'identification fiscale: CH-550-0080676-2) à titre de contribution fédérale belge pour 2019, en vue de sa cotisation de membre en tant qu'organisme gouvernemental et sera versé au numéro de compte suivant:

UICN, " Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources "

UBS S.A.

Place St. François 16

CH-1002 Lausanne

Suisse

Swift Code: UBSWCHZH80A

Compte CHF

IBAN: CH23 0024 3243 3350 3501 W

Numéro de référence : 2019 - GA/25345.

[Art. 2](#). Le montant mentionné à l'article 1er sera liquidé en une fois dès signature du présent arrêté et réception de la demande de paiement.

[Art. 3](#). Conformément à l'article 123 de la loi du 22 mai 2003 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'Etat fédéral, la partie de la contribution volontaire non utilisée dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, sera remboursée par l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN) au Service financier du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, au compte bancaire n IBAN BE42 6792 0059 1754 ouvert auprès de la Banque de la Poste (BIC/SWIFT: PCHQBEBB) au nom de " Recettes Diverses ".

[Art. 4](#). Le ministre qui a l'Environnement dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.